



# CLUB DE SOCCER DE SAINT-HUBERT

www.soccerst-hubert.com 450-656-7622

## INSCRIPTIONS - Été 2017

Pour le A, AA et AAA - les inscriptions se font par équipe, svp attendre les instructions de votre gérant

**INTERCITÉ** : pour les joueurs qui participent actuellement aux camps de développement et d'évaluation et qui n'auront pas été choisis dans les équipes intercité, ceux-ci pourront s'inscrire le 16 février 2017 ou après dans le volet local (récréatif).

### SOCCER VOLET LOCAL (RÉCRÉATIF) SEULEMENT / INITIATION ET DÉVELOPPEMENT

Si le dernier Club pour lequel vous avez joué n'est pas le Club de soccer de St-Hubert, vous devez vous rendre en personne pour l'inscription au bureau du Club situé au 4680 Quévillon, St-Hubert J3Y 2V2 (Centre Quévillon)(voir site [www.soccerst-hubert.com](http://www.soccerst-hubert.com) pour heures d'ouverture)

Pour les nouveaux joueurs ou les joueurs dont le dernier club a été St-Hubert

Les inscriptions se font sur le site Web du Club.

**NOUVEAU CETTE ANNÉE** : Vous pouvez payer par carte de crédit. Si vous choisissez cette méthode de paiement, vous n'aurez pas à vous déplacer au Club

Si vous choisissez le paiement par carte de crédit, procédez avec votre paiement et imprimer la confirmation pour vos dossiers, aucune autre action n'est requise.

Cliquer sur Imprimer bordereau d'affiliation (bas de la page) - **imprimer 2 copies et les amener avec vous lorsque que vous venez faire le paiement**

Si vous choisissez de payer par chèque (payable au nom du CSSH) ou comptant : **AUCUN PAIEMENT PAR LA POSTE** - le paiement DOIT se faire en personne à notre bureau - voir notre site web ([www.soccerst-hubert.com](http://www.soccerst-hubert.com)) pour les heures d'ouverture de la semaine ou exceptionnellement le samedi 18 février de 9h à 14h. VOUS DEVEZ ABSOLUMENT AVOIR FAIT VOTRE INSCRIPTION WEB AUPARAVANT et avoir imprimer 2 copies du bordereau d'affiliation et les amener avec vous lors du paiement. **Tant que le paiement n'est pas fait, nous ne pouvons pas garantir une place à votre enfant. Venez payez le plus tôt possible pour éviter les mauvaises surprises.**

**\*\*\*** Après le 31 mars 2017, un montant de 25\$ par inscription sera ajouté aux frais en vigueur. Seules les inscriptions complétant les catégories dans lesquelles il manque des joueurs seront acceptées.

**UNIFORME** : un montant sera exigé à titre de dépôt pour le prêt de l'uniforme. Prévoir un chèque de 25 \$ daté du 1<sup>er</sup> septembre 2017 à remettre à l'entraîneur lorsque que vous recevez l'uniforme. Le chèque vous sera remis par l'entraîneur au retour de l'uniforme.

**DURÉE** : **pré-saison** : début mars (évaluations) et **saison** : de mai à la mi-septembre.

**CATÉGORIES D'ÂGE** : garçons et filles né(e)s en 2013 (4 ans) et plus

<b>COÛTS D'INSCRIPTION RÉCRÉATIF PAR CATÉGORIE</b>			
<b>U4 Timbits</b> (enfants né(s) en 2013)		<b>U5 et U6</b> (enfants né(s) en 2012 ou 2011)	
<b>160 \$</b>		<b>175 \$</b>	
<b>U7 à U14</b> (enfants né(s) entre 2010 et 2003) <sup>1</sup>			<b>INTER-VILLE U15 à U21</b> <sup>3</sup> (enfants né(s) entre 2002 et 1996)
1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>e</sup> enfant	3 <sup>e</sup> enfant et plus	<b>285 \$</b>
<b>215 \$</b>	<b>205 \$</b>	<b>205 \$</b>	

### Les inscriptions inclus :

- Prix rabais jusqu'au 1er avril 2017
- (U4, U5 et U6) - Personnel technique aux pratiques pour supporter les joueurs et les entraîneurs
- L'utilisation d'un maillot d'équipe et de shorts (à retourner à la fin de la saison)
- Bas et ballon de soccer (à conserver)
- Pratiques et parties cédulées durant l'été avec des arbitres - selon l'âge
- Fête d'ouverture de saison et médailles de fin d'année

### NOTES:

1. **Seulement** les enfants nés entre 2003 et 2010 seront éligibles pour les rabais pour enfants d'une même famille.
2. **Des frais de 20 \$ seront facturés pour les chèques sans provision**
3. Les frais d'inscription incluent les taxes TPS et TVQ.
4. **Les remboursements** seront considérés pour tous les groupes d'âge avant le début de la 3<sup>e</sup> partie de la saison. Un *minimum* de 25 \$ pour les frais d'administration sera déduit du remboursement.